

QUE VEUT LE PEUPLE ANNAMITE ?

CE QUE LE GOUVERNEMENT
FRANÇAIS PROPOSE :

La Déclaration du 24 Mars 1945

CE QUE LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU VIET
NAM DEMANDE :

Le Programme du Viet-Minh

Edité par "LIBERTÉS"

Hebdomadaire politique du socialisme

100, RUE RÉAUMUR - PARIS (2^e)

PRIX 2 FRANCS

AVANT-PROPOS

Par un décret, indigne d'un gouvernement démocratique, en date du 19 octobre 1945, le gouvernement français a dissous la Délégation Générale des Indochinois de France. Par cet acte arbitraire les Annamites se sont trouvés dans l'impossibilité d'exprimer leur pensée et d'informer le peuple français sur leur mouvement d'indépendance.

Pendant que les Annamites sont ainsi baillonnés, une certaine presse, d'inspiration réactionnaire, déverse sur les Indochinois injures et accusations de toutes sortes.

Libertés, dès le 1^{er} janvier 1941 engageant la lutte contre l'occupant nazi, faisant de l'indépendance nationale de la France le devoir essentiel du peuple, proclamait : « L'indépendance nationale de la France implique l'indépendance nationale de l'Indochine, de la Syrie... »

Fidèle à cette ligne de conduite et à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, Libertés verse au dossier de la discussion sur l'Indochine les éléments et documents qui permettent à chacun de se faire une opinion.

Le public français ignore les raisons du drame sanglant de Saïgon où s'affrontent actuellement la population annamite d'un côté, les troupes anglo-franco-nippones de l'autre.

C'est pour lui permettre d'avoir une idée précise d'un conflit qui menace de s'aggraver chaque jour, que nous réunissons dans une même publication la déclaration du 24 mars 1945 qui constitue la base de la politique que le gouvernement français promet d'appliquer à l'Indochine, et le programme du Viêt-Minh qui assure actuellement la direction de la république du Viêt-Nam. Une telle entreprise répond d'ailleurs à l'actualité. M. Ho-chi-Minh, chef du gouvernement du Viêt-Nam, ayant annoncé pour le 23 décembre 1945 un referendum auquel prendraient part Indochinois et Indochinoises âgés de plus de 18 ans.

Nos dirigeants, pour définir la politique coloniale, parlent de communauté française, de politique d'association, de libertés démocratiques, mais ne vont jamais au-delà des formules vagues ou vides de sens.

Instruits par l'expérience douloureuse de 80 ans de colonisation au cours desquelles tant de promesses solennelles furent prodiguées sans être jamais tenues, les Annamites d'Indochine et de France sont unanimes à rejeter la déclaration du 24 mars 1945 qui ne prévoit aucune garantie effective pour les libertés démocratiques promises. L'autonomie de l'Indochine qui y est annoncée se traduirait par des pouvoirs dictatoriaux dont serait doté le Gouverneur général nommé par la Métropole. Nous engageons vivement les lecteurs à examiner la résolution de la Délégation générale des Indochinois pour comprendre l'hostilité irréductible du peuple annamite vis-à-vis du projet de notre gouvernement. Les événements sanglants de Saïgon en donnent d'ailleurs la meilleure confirmation.

Nous sommes en présence d'un peuple majeur, doué d'une forte conscience nationale, qui a démontré sa capacité de se gouverner lui-même, en réalisant sans notre aide son indépendance de fait.

Il est grand temps que la France se souvienne de son passé de liberté. La vraie notion de sa grandeur lui interdit de faire couler le sang de ses enfants pour imposer au peuple du Viêt-Nam le joug des oligarchies anonymes et d'une bureaucratie de géoliers. Son intérêt est de s'assurer l'amitié de la République du Viêt-Nam démocratique et indépendante.

Nous sommes convaincus qu'en aidant le peuple annamite à faire reconnaître son indépendance, nous faisons plus pour le prestige de la France que le gouvernement avec sa politique de force.

LIBERTÉS.

A PROPOS DE LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE
DU 25 MARS 1945
SUR LE FUTUR STATUT DE L'INDOCHINE

RÉSOLUTION
DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES INDOCHINOIS

Approuvée
par l'Assemblée Générale des Indochinois de Paris
dans sa séance du 8 Avril 1945

La Délégation Générale des Indochinois représentant les 25.000 Indochinois résidant en France, après avoir examiné la déclaration gouvernementale du 25 mars 1945, sur le statut futur de l'Indochine, estime de son devoir de mettre en garde l'opinion publique contre les illusions que ce texte semble avoir créées.

Les libertés de presse, d'association, de réunion qui y sont annoncées ne reçoivent aucune garantie dans l'organisation effective du régime où manquent aussi bien le suffrage universel que le contrôle parlementaire.

Les Indochinois ont une expérience trop douloureuse des procédés que l'Administration coloniale emploie contre eux, non seulement en Indochine, mais encore en France, pour pouvoir se satisfaire de promesses aussi vagues. Les travailleurs venus au début de la guerre pour aider la Métropole ont subi et subissent encore un régime d'arbitraire et de vexations incompatible avec les intentions démocratiques proclamées par le Gouvernement.

La politique coloniale française telle qu'elle a été définie à la conférence de Brazzaville, en reprenant le programme paternaliste traditionnel, qui ne faisait en réalité que livrer les indigènes sans défense à une exploitation inhumaine, avait soulevé des protestations énergiques et unanimes de la part des Indochinois. L'autonomie qu'on y promettait aux pays colonisés consistait non pas à libérer les habitants de l'oppression de l'administration coloniale, mais à débarrasser celle-ci du contrôle, pourtant peu sévère, des autorités de la Métropole.

La déclaration du 25 mars applique simplement ces principes au cas de l'Indochine.

Outre la totalité de l'Exécutif, le Gouverneur général détient une partie du Législatif par l'intermédiaire du Conseil d'Etat « composé de hautes personnalités » et qui se voit réserver le droit de proposition. Enfin l'Assemblée fédérale, élue suivant un mode de suffrage encore indéterminé, comportera une représentation française dont l'importance n'est pas définie et dont on peut craindre qu'elle ne domine pratiquement la représentation indochinoise. Ces appréhensions semblent d'autant plus justifiées que ce statut « sera mis au point après consultation des organismes qualifiés de l'Indochine libérée ». Elus au suffrage restreint, ils ont toujours fait preuve d'un égoïsme et d'une étroitesse d'esprit qui permettent de penser que la définition du Collège électoral et la répartition des sièges se feront de manière à éliminer toute influence du peuple indochinois. Il

s'agit donc, non pas d'assurer les droits de celui-ci, mais simplement de permettre à la minorité française, secondée par une soi-disant « élite » locale, de se livrer à une exploitation sans frein.

Les promesses de libertés démocratiques, le programme paternaliste du progrès culturel et social, ne sauraient dès lors inspirer qu'une confiance des plus limitée. L'Administration coloniale qui n'a jamais cessé de proclamer sa haute mission civilisatrice a toujours en fait entravé l'évolution naturelle du pays, qu'elle n'acceptait que comme un mal nécessaire. Par un régime policier qui ne peut se comparer qu'aux méthodes de la Gestapo allemande, elle a fait perdre à la France l'appui, pourtant précieux, de la population indochinoise. La Déclaration du 25 mars lui assure à nouveau la domination du pays. Le progrès dans ces conditions ne pourrait se réaliser, comme dans le passé, que contre la mauvaise volonté des fonctionnaires tout puissants et qui ont évidemment grand intérêt à maintenir les habitants dans une situation inférieure.

L'Indochine, pays de vieille civilisation, a atteint depuis longtemps sa majorité politique. Son état arriéré du point de vue technique rend nécessaire la présence de spécialistes, non de protecteurs. Son développement n'est possible que si on laisse à ses habitants le soin de défendre ses propres intérêts. La suppression de l'Administration coloniale, l'établissement d'un Gouvernement responsable devant une Chambre élue au suffrage universel, les Français étant électeurs et éligibles au même titre que les Indochinois, sont les conditions auxquelles seules pourra s'accomplir une réconciliation souhaitable.

Le programme du Gouvernement distingue cinq pays différents « par la civilisation, la race et les traditions ». Il est regrettable qu'on ait maintenu un erreur aussi évidente. L'Annam, le Tonkin, la Cochinchine ne sont en réalité que trois provinces d'un seul et même pays, le Viêt-Nam, qui après avoir glorieusement défendu son indépendance durant dix siècles, tomba sous la domination française. Les Annamites qui constituent les trois quarts de la population de l'Indochine, doivent former avec les Cambodgiens et les Laotiens une Fédération démocratique dont les intérêts extérieurs seront défendus par une représentation diplomatique particulière. Tel est le régime qu'il convient d'annoncer par une proclamation solennelle, garantie par une autorité internationale. Le peuple indochinois attend impatiemment que les grandes puissances alliées qui vont le libérer lui apportent la démocratie et une véritable liberté.

La Déclaration gouvernementale du 25 mars annonce le rétablissement d'un régime d'autorité absolument inacceptable et contraire aux intérêts les plus authentiques de la France. L'Indochine refuse la domination japonaise qui représente la forme aiguë du fascisme impérialiste, mais il importe que la libération n'aboutisse pas à la replacer sous le joug odieux de l'Administration coloniale. Le programme du Gouvernement français a provoqué dans tous les milieux indochinois la déception la plus profonde. Son application soulèverait l'hostilité de la population indochinoise et l'éloignerait définitivement du système français.

La Délégation Générale des Indochinois.

PROGRAMME
du
VIET-MINH
(Ligue pour l'Indépendance de l'Indochine)

- 1941 -

INTRODUCTION

La colonisation française en Indochine a toujours rencontré une forte opposition de la part des habitants, en particulier dans les pays annamites (Tonkin, Annam, Cochinchine) qui formaient avant la conquête, le royaume du VIET NAM. Le fait s'explique d'un côté par les abus intolérables de l'administration coloniale, de l'autre par une forte conscience nationale que dix siècles d'indépendance avaient donné au peuple annamite. De là de nombreux partis politiques clandestins, dont l'ardeur était entretenue par l'énergie de la répression qui faisait régner en Indochine une atmosphère permanente de révolution (1).

Le 22 Septembre 1940, le Gouvernement français autorisa les troupes nippones à débarquer en Indochine. L'ensemble de la population française du pays dont les convictions fascistes étaient évidentes (2) collabora avec les japonais jusqu'en 1944, année pendant laquelle s'organisa la résistance française. La résistance proprement indochinoise datait de plus loin. Elle avait pris naissance dès 1940 et s'opposait à la fois au colonialisme français et au fascisme japonais. Le mouvement commença en Octobre 1940, par l'insurrection de Bac-Son, dans le nord du Tonkin. D'autres soulèvements éclatèrent en Cochinchine, dans la région de Saïgon en Novembre 1940, et dans le nord Annam à Do-Luong en Janvier 1941. L'administration franco-japonaise les écrasa dans une répression effroyable.

Les révolutionnaires constituèrent alors la Ligue pour l'Indépendance (VIET-NAM CACH-MENH DONG-MINH, en abrégé VIET-MINH) qui réunissait dans un front unique, les principaux partis politiques clandestins existant dans le pays :

- le parti du Nouvel Annam,
- l'association des jeunes révolutionnaires,
- le parti communiste indochinois,

(1) Les troubles politiques atteignirent leur point culminant pendant les années 1930-1932. On peut lire sur ce sujet, *Indochine S. O. S.*, d'Andrée Viollis et Viet-Nam, *la Tragédie Indochinoise*, de Louis Roubaud.

(2) Voir la revue *Indochine française* — Septembre 1945, p. 134-136, publiée par le Ministère des Colonies.

— la section indochinoise de l'association internationale antifasciste,

— les associations pour la libération nationale formée par :

- 1) les paysans,
- 2) les ouvriers,
- 3) les jeunes,
- 4) les militaires,
- 5) les femmes.

Un congrès national réuni au début de l'année 1941 adopta un programme politique et un programme d'action que nous rééditons ici.

L'action du VIET-NAM était entièrement orientée vers la libération de l'Indochine de l'occupation japonaise. Pendant la guerre, ses représentants s'étaient mis en relations avec le Gouvernement de Tchoung-King et exprimé l'espoir que les Nations Unies reconnaîtraient leur aspiration à l'indépendance et leur fourniraient une aide matérielle. De son côté le VIET-MINH organisait le sabotage et la guérilla contre l'effort de guerre japonais.

Après la victoire des Alliés dans le Pacifique, le VIET-MINH arracha des armes aux japonais et parvint à se constituer une armée. Il prit le pouvoir en renversant le gouvernement installé à Hué par les autorités nippones en mars 1945 (1) et en déposant l'empereur BAO-DAI.

Le nouveau Gouvernement s'établit à Hanoï où il proclama l'indépendance de la République du VIET NAM et un comité exécutif fut nommé pour la zone sud, à Saïgon. Le VIET-MINH prit en mains toute l'administration du pays (Tonkin, Annam, Cochinchine) et montra sa popularité en organisant des manifestations monstres dont l'une, à Saïgon, réunit plus d'un million de personnes.

Ces faits peuvent étonner le public français, auquel la propagande a présenté le VIET-MINH comme une sorte de création japonaise. Ils sont connus depuis longtemps du public anglo-saxon.

L'histoire du VIET-MINH, qui représente la Résistance indochinoise authentique a été celle de tous les mouvements de résistance nés en Europe de l'occupation allemande. Elle présente cette particularité que l'Indochine étant occupée depuis trois quarts de siècle par les troupes françaises, le mouvement de libération ne fut qu'une organisation plus cohérente des mouvements qui existaient déjà avant la guerre et représentent la conscience politique du pays, dans ce qu'elle a de plus profond et de plus sincère. Le peuple annamite a vu clairement dès 1940 l'identité du fascisme et du colonialisme et la nécessité d'une lutte pour un régime démocratique qui seul, peut lui assurer une indépendance effective. Le VIET MINH concrétise la volonté unanime aussi bien de la masse que de l'élite et son autorité incontestée sur l'ensemble du pays témoigne de la profondeur des aspirations qu'il exprime (2).

(1) Ce gouvernement comprenait surtout des intellectuels honorablement connus, mais sans influence sur la masse. Le VIET MINH est au contraire un mouvement populaire dirigé par des personnalités politiques d'une grande valeur.

(2) On peut consulter sur le VIET MINH entre autres témoignages, ceux d'Andrew Roth (New-York Institut Pacifique, relations 1941, page 10) de Lawrence K. Rosinger (Foreign Policy Reports, 15 Mai 1945) et de Eleanor Lattimore (Far Eastern Survey March 1945, Institute of Pacific Relations).

DÉCLARATION DE LA LIGUE POUR L'INDEPENDANCE DE L'INDOCHINE

1941

PROGRAMME POLITIQUE

A. — SUR LE PLAN POLITIQUE :

1. Election d'une assemblée représentant toutes les classes de la population, dont la tâche serait de dresser une constitution de l'Etat indochinois doté d'un Gouvernement fondé sur les principes démocratiques.

2. Promulgation des droits et privilèges démocratiques pour l'individu : droit de propriété, liberté d'organisation, liberté de presse, droit d'association, liberté de pensée et de religion, droit de grève, droit de voyager, etc...

3. Organisation d'une armée nationale.

4. Confiscation des biens appartenant aux Japonais, Français et Indochinois fascistes,

5. Amnistie générale pour tous les prisonniers.

6. Droits égaux pour les femmes et les hommes.

7. Respect des droits des minorités nationales.

B. — SUR LE PLAN ECONOMIQUE :

1. Abolition de l'impôt personnel et de toutes les autres taxes promulguées sous la domination étrangère. De nouveaux impôts seront promulgués selon les principes les plus démocratiques.

2. Nationalisation des banques appartenant aux japonais et Français fascistes. Organisation d'une banque nationale indochinoise.

3. Etablissement d'une économie nationale par le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

C. — SUR LE PLAN DE L'EDUCATION :

1. Développement de l'éducation nationale et de la vie intellectuelle du peuple.

2. Aide maximum aux études et aux recherches intellectuelles et scientifiques. Création de sociétés spécialisées, instituts et laboratoires.

3. Ouverture d'écoles primaires, secondaires et supérieures, d'universités et d'écoles techniques.

D. SUR LE PLAN SOCIAL :

1. Promulgation des lois sociales, de la journée de 8 heures, des assurances sociales. Etablissement d'un salaire minimum.

2. Aide aux familles nombreuses.

3. Construction d'hôpitaux et de maternités.

4. Construction de théâtres municipaux, cinémas et clubs.

5. Lutte contre la prostitution.

E. SUR LE PLAN DES RELATIONS INTERNATIONALES :

1. Abolition de tous les traités préexistants entre l'Indochine et les autres pays.

2. Formation d'une alliance avec tous les pays démocratiques en vue de maintenir la paix mondiale.

3. Opposition à tout acte d'agression par tierce puissance.

PROGRAMME D'ACTION

Notre programme est entièrement dirigé vers l'offensive armée avec le dessein de libérer l'Indochine de l'envahisseur japonais. Nous fondons la certitude de notre victoire finale sur les points suivants :

I. — Le Japon se trouve dans une situation de plus en plus critique. Il lui est de plus en plus difficile de résister aux attaques des alliés, il sera à la fin vaincu.

II. — Le mouvement révolutionnaire à l'intérieur du Japon et des territoires occupés s'amplifie. A mesure que le Japon subit des défaites plus graves, ce mouvement de résistance s'accroîtra et jouera un rôle important dans l'extermination du fascisme japonais.

III. — Notre lutte pour l'indépendance s'appuie sur l'unanimité de la Nation. Tous sont avec nous. Des centaines de milliers de gens s'organisent et s'apprêtent à combattre sous la direction de notre Ligue. Notre peuple est tout prêt et attend la bataille suprême.

RÉSOLUTION DU PEUPLE INDOCHINOIS

Contre le fascisme international, pour la liberté de tous les peuples et pour la démocratie, le peuple indochinois se range aux côtés de toutes les forces antifascistes dans le suprême combat pour survivre. Il croit en la sainteté des principes pour lesquels l'Univers a versé et verse tant de sang et qui sont défendus par les grandes puissances démocratiques mondiales : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie et la Chine (1).

Au nom de ces principes, durant plus d'un demi-siècle, le peuple annamite a combattu pratiquement dans l'ombre et sans aide. Mais l'histoire continue sa marche et à présent, il a avec lui tout le monde civilisé.

Le peuple indochinois tout entier demande à collaborer étroitement avec les puissances démocratiques du Front allié dans la lutte commune contre les Japonais en Indochine. Il prie les grandes puissances et surtout les Etats-Unis de l'assister dans son mouvement pour la libération nationale.

A. — Il demande que les Etats-Unis reconnaissent leur organisation, la Ligue pour l'indépendance de l'Indochine, comme l'organisation légale et autorisée représentant le peuple d'Indochine dans sa requête pour l'aide des alliés, en vue de former un front commun antifasciste.

B. — Il supplie les Etats-Unis de lui venir à son aide dans la lutte contre le fascisme japonais en lui en donnant les moyens, à savoir : munitions, conseillers et instructeurs.

C. — En accord avec les termes de la Charte de l'Atlantique, le peuple indochinois demande que les Grandes Puissances lui permettent de bénéficier des clauses concernant les intérêts des peuples assujettis qui souffrent de l'invasion de l'Axe, que les Grandes Puissances lui permettent de participer à la lutte contre le Japon et qu'elles proclament après la défaite du fascisme japonais que le peuple indochinois recevra une entière autonomie.

(1) Le texte date de 1941 (note de l'Editeur).

De son côté, au nom du peuple d'Indochine, la dite Ligue pour l'indépendance de l'Indochine, sera prête, en mettant tout à leur disposition, à apporter sa faible contribution aux troupes alliées au moment où la lutte contre les Japonais se déclenche en Indochine.

A. — La Ligue fournira tous les renseignements utiles sur l'armée japonaises et les Quislings français et indochinois en Indochine.

B. — Elle sera toujours prête à s'allier avec les armées alliées et, en accord avec elles, à exécuter des actes de sabotage, des raids de commando, etc...

C. — C'est aussi le devoir de la Ligue de dire au peuple indochinois d'accueillir les armées alliées et de donner toute l'aide dont elles auront besoin; d'apporter aux blessés un secours immédiat et de la nourriture; de protéger les aviateurs alliés qui auront atterri en territoire indochinois et de les conduire à leurs quartiers généraux. Ainsi le peuple indochinois jure de faire tout son possible dans la lutte contre les Japonais et pour sa libération. En conséquence, il espère collaborer étroitement avec les Alliés.

(Extrait de Foreign Policy Reports, may 15, 1945 « France and the Future of Indochina » by Lawrence K. Rosinger.)

NOTE

Un appel lancé par le Viêt Minh dans le dessein de former des guerillas contre l'occupant japonais fut inséré dans le manifeste de la Ligue, daté du mois de janvier 1944. Un exemplaire en est parvenu récemment à Bombay. La Ligue, réunissant nombre d'organisations antifascistes et nationalistes, a tenu une Conférence en 1943 et y a adopté un programme tendant à :

- 1° Organiser la lutte contre le fascisme.
- 2° Préparer une insurrection en organisant les forces populaires en troupes de défense.
- 3° Créer des armées et des bases de guérilla.

(The « Allied Labor News », 8th March 1945).

